

Coronavirus – COVID 19 - Information

état au 22.04.2021

Retrouvez le mot du Syndic en [cliquant ici](#).

Seuls, la Confédération et les Cantons sont compétents pour renseigner le public sur la gestion de cette crise.

Tous les renseignements utiles se trouvent sur cette page :

www.ch.ch/fr/coronavirus/

COVID 19 – Mesures sanitaires

Les services communaux continuent à fonctionner selon les horaires habituels.

Néanmoins, il est fortement recommandé de privilégier en priorité les moyens électroniques ou le téléphone :

municipalite@chenit.ch – tél 021 845 17 21

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

14.04.2021

A partir du 19 avril:

	Réouverture:		Établissements de loisirs et de culture (y c. intérieur)
	Terrasses des bars et restaurants		Installations sportives (y c. intérieur)
	Événements à nouveau autorisés		Avec public à l'intérieur: max. 50 personnes et 1/3 de la capacité
	Règle générale: max. 15 personnes		Avec public à l'extérieur: max. 100 personnes et 1/3 de la capacité
	Enseignement en présentiel dans les hautes écoles à nouveau possible		Compétitions de sport amateur: max. 15 personnes Uniquement pour les sports sans contact physique
	Max. 50 personnes. Valable pour les hautes écoles et les formations continues		

Mesures toujours en vigueur:

	Rencontres privées à l'intérieur: max. 10 personnes		Télétravail obligatoire		Restrictions pour les activités sportives et culturelles (exceptions pour les moins de 20 ans)
	Restent fermés: bars et restaurants (intérieur), discothèques, salles de danse, bains (intérieur)		Port du masque: obligation étendue		Recommandation: faites-vous tester!

Les mesures de base restent importantes!

VACCIN

Toutes les informations en lien avec la vaccination figure ici :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/vaccin-covid-dans-le-canton-de-vaud/>

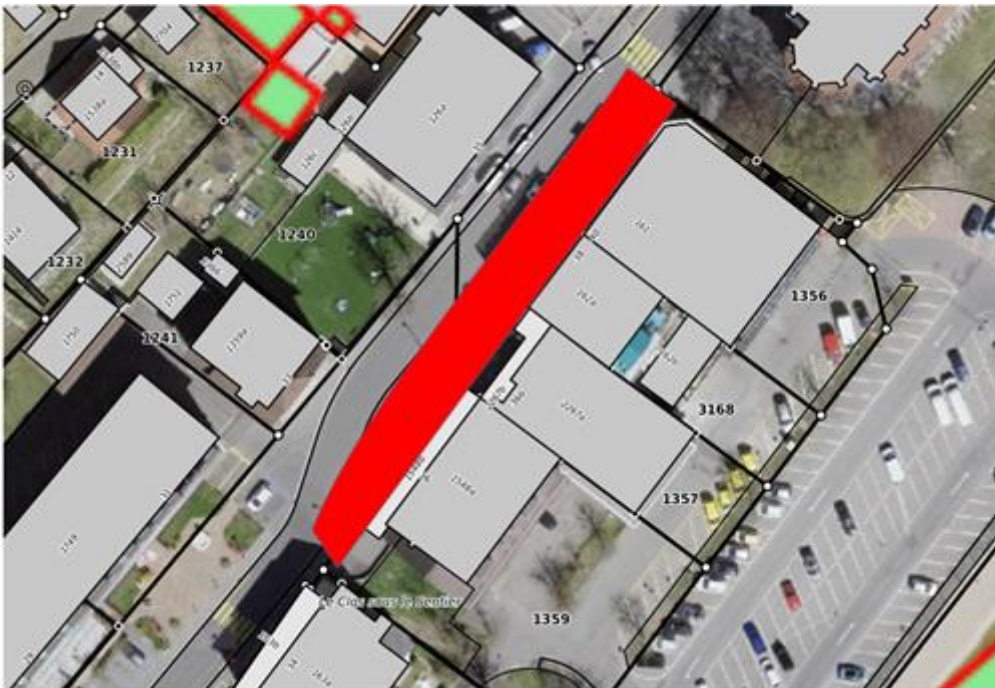
Comment se faire vacciner ?

La vitesse de vaccination va pouvoir s'accélérer ces prochaines semaines grâce à des livraisons enfin plus importantes des deux vaccins approuvés en Suisse, Moderna et Pfizer. Le canton augmente les capacités de vaccination de ses infrastructures pour vacciner aussi vite que possible tout en garantissant une seconde dose dans un intervalle de 4 à 6 semaines.

Un centre de vaccination est mis en place au Sentier par le Pôle Santé Vallée de Joux

Pour vérifier si vous êtes éligible à la vaccination ou pour prendre un rendez-vous :
www.coronavax.ch ou 021 845 17 27

Marché du jeudi matin



Zone de marché : Port du masque obligatoire le jeudi de 07.30 – 12.00 heures – Grand'Rue entre les numéros 36 et 40.

Zone à forte affluence – Port du masque obligatoire pour tous



Zone à forte affluence : Déchèterie intercommunale - Port du masque obligatoire en tout temps – Nombre de personnes limité dans l’ouvrage. Veuillez respecter la signalisation et les indications du personnel.

Activités scolaires

Se référer aux indications spécifiques transmises par l’Etablissement Primaire et Secondaire ou l’Ecole Technique de la Vallée de Joux.

Etablissement primaire et secondaire : www.epslavallee.ch

ETVJ : <https://www.vd.ch/themes/formation/etablissements-de-formation/ecole-technique-de-la-vallee-de-joux/>